

L'ethnonyme créole « kouli », ses expansions lexicales et ses enjeux socio-symboliques

par

Jean Bernabé

Professeur émérite des Universités

D'origine hindoue (koli), le terme anglais « coolee » a été emprunté dans le courant du XVII^e siècle par le français et adopté **au cours du XIX^e siècle** par les sociétés créoles de la Caraïbe insulaire en raison de l'immigration indienne qui s'y est produite. Désignant originellement un travailleur manuel (notamment un porteur) indien ou chinois, le terme « kouli » aux Antilles a été appliqué de façon générique aux Indo-descendants et cela, sans rapport particulier avec une activité de manutentionnaires, puisque c'est dans des tâches agraires que ces immigrés se sont trouvés d'emblée confinés, sous la domination des planteurs. Simplificateur et stéréotypé, le caractère péjoratif de cette dénomination est à la mesure de la condition misérable de la population concernée. Aussi, diverses circonstances socio-économiques favorables ont-elles conduit par la suite à la remise en cause de pareille appellation, remplacée, au terme d'une évolution positive de la condition du groupe en question, par le mot « zendien » ayant pour objectif, par un retour aux origines, la restitution d'une dignité bafouée et foulée aux pieds. Le poids démographique des Indo-descendants n'aura pas été insignifiant dans le passage de la dénomination de « kouli » à celle de « zendien ». En effet, si à la Martinique leur nombre est assez faible, en revanche, en Guadeloupe il est très important. Cette importance numérique s'est d'ailleurs accompagnée d'un **essor conduisant** une frange significative d'Indo-descendants de l'activité agricole à une **ascension** dans la vie économique guadeloupéenne¹. On comprend alors aisément que l'appellation générique de « kouli », alors qu'elle demeure encore très prégnante en Martinique, ait été remplacée en Guadeloupe par celle de « zendien ».

¹ En termes communautaristes, cette situation apparente quelque peu le positionnement des Indiens de la Guadeloupe à celui des Indiens du Guyana, du Surinam et de Trinidad. Si la situation politique de la Guadeloupe ne connaît pas les oppositions Neg/Zendien qui structurent ces pays anglophones, à forte démographie indienne, en revanche, elle est virtuellement engagée dans une affirmation indienne sans aucune mesure avec l'état psychosociologique des Indo-descendants martiniquais, dont l'affirmation, loin de reposer sur des fondements économiques, ne s'écarte pas de la dimension culturelle, notamment à travers diverses manifestations de « retour vers l'Inde ». Il convient d'ajouter qu'à l'instar du « retour vers l'Afrique » de la Négritude césairienne, qui a choisi d'assumer le terme « nègre » en le positivant, de même il existe, à la Martinique, un courant de la « koulitude », qui, avec Camille Moutoussamy, cherche à assumer et positiver sur le modèle césairien le terme « kouli ». Il est évident qu'une telle problématique ne peut intéresser les Indo-descendants de Guadeloupe, inscrits dans une logique tout autre, pénétrée de relents identitaristes, motivés par une démographie importante et un essor économique évident.

L'ethnographie chinoise « koui » ses explications lexicales et ses enjeux sociaux

symboliques

par

Jean Bernad

Thèse de doctorat des Universités

D'origine hindoue (koui), le terme anglais « koui » a été emprunté dans le cours du XVIII^e siècle par le français et adopté au cours du XIX^e siècle par les sociétés chinoises de la Grande Indes en raison de l'immigration indienne qui y est présente. Désignant originellement un travailleur manuel (notamment un porteur) indien en Chine, le terme « koui » aux Antilles a été appliqué de façon générale aux Indo-descendants et cela, sans rapport particulier avec une activité de maintenance, puisque c'est dans des tâches égales que ces immigrants se sont trouvés d'emploi comme sous la domination des plantations sucrières et métalliques, le contraire pérorant de cette dénomination est à la mesure de la condition misérable de la population concernée. Aussi, diverses circonstances socio-économiques devenues ont-elles conduit par la suite à la venue en cause de nouvelles appellations remplacées au terme d'une évolution positive de la condition du groupe en question, par le mot « ouvrier » ayant pour objectif, par un retour sur ce point, le retour à une origine indienne et à une plus grande poids démographique des Indo-descendants n'ont pas été insignifiants dans le passage de la dénomination de « koui » à celle de « ouvrier ». En effet, si la situation leur compte est sans faille en revanche, en Guadeloupe il en est autrement. Cette importante migration s'est d'ailleurs accompagnée d'un grand nombre de traits significatifs d'Indo-descendants de l'activité agricole à une certaine date de son développement guadeloupéen. On comprend ainsi aisément que l'appellation chinoise de « koui » aient pu être demeurée encore très présente en Guadeloupe, au cas où elle n'aurait pas été remplacée par celle de « ouvrier ».

Les termes « ouvrier » et « koui » sont des termes qui ont été empruntés par le mouvement des Indes de la Grande Indes à ceux des Indes de l'Orient au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le terme « koui » est un terme qui a été emprunté par le mouvement des Indes de l'Orient au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le terme « ouvrier » est un terme qui a été emprunté par le mouvement des Indes de l'Orient au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le terme « koui » est un terme qui a été emprunté par le mouvement des Indes de l'Orient au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le terme « ouvrier » est un terme qui a été emprunté par le mouvement des Indes de l'Orient au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Comme le dit si bien Henri Bangou dans sa conférence *Négritude et humanisme* (1958 ?), « la moindre goutte de sang nègre négriefie le Blanc ». Cela signifie en clair que le Blanc se définit comme étant de « race pure » en deçà donc de tout métissage, et que tout métis de Noir et de Blanc est forcément, contre la logique ordinaire, une personne dite « de couleur ». Ce qui est vrai pour le métissage Noir-Blanc l'est aussi pour celui concernant les Indo-descendants et les Blancs. L'expression martiniquaise « Kouli-Bétjé » désigne un métis d'Indo-descendant et de colon (en l'occurrence, caucasien). Le « Kouli-Bétjé » est donc, d'un point de vue basique un « Kouli » et non pas un « Béké ». Dans cette dernière expression, le deuxième élément (« Bétjé ») est lexicalement et, par voie de conséquence, sémantiquement très important : il sert de simple indicateur du groupe génétique additionnel servant à produire le métis, dont la base sociologique reste liée au monde « kouli ». Il est intéressant de constater que n'existe en créole ni le lexème « Neg-Kouli » (qui indiquerait une base « neg » à laquelle s'ajouterait un composante « kouli »), ni celui de « Kouli-Neg » (qui, inversement, indiquerait un base « Kouli » à laquelle s'ajouterait un composante « Neg »). Il convient alors de noter que dans le métissage impliquant Indo-descendants et Afro-descendants, seule existe en créole martiniquais la formule « Chapé-Kouli ». Cette dernière formulation correspond de manière littérale au « Bata a Zendien » de la Guadeloupe. L'hypothèse que je soutiens est qu'ici, le terme « Zendien » est un indicateur signalant la composante additionnelle ajoutée à la base (non énoncée dans cette formule), qui n'est autre que celle constituée par le « Neg ». Mon analyse conduit, en effet, à penser que le « Chapé-Kouli » a une base « Neg » (non exprimée et pourtant qualifiée de « chapé² »), le mot « Kouli » servant d'indicateur de la composante additionnelle. Si en termes objectifs, le « Bata a Zendien » guadeloupéen traduit, de façon éclairante pour mon propos et utile à ma démonstration, un métissage « sociologiquement orienté », en revanche, il est loin de receler les implications idéologiques aussi complexes et d'une portée symbolique aussi importante que celle de « Chapé-Kouli », élaborée dans le créole martiniquais. On l'aura compris, ma thèse est que derrière le lexème « Chapé-Kouli », il faut, en rétablissant un terme manquant, lire : « Neg chapé-Kouli ». Mon point de vue sur la question rompt d'avec les considérations habituellement énoncées sur le sujet -- notamment, celles de Sméralda (19 ?) -- lesquelles me semblent pâtir d'une absence de fondement tout à la fois linguistique et socio-symbolique.

Avant d'aller plus avant dans ma démonstration, je dois rappeler que, contrairement aux Afro-descendants, préalablement réduits en esclavage, les membres de l'immigration indienne sont des engagés, donc des gens de condition libre, même si, rivés à la plantation, ils ont été victimes pour certains du non-retour vers la mère-patrie, pourtant dûment prévue par leurs contrats. En sorte que,

² Le lexème « chapé » implique soit une fuite faite à l'insu d'autrui (le substantif « chap » désignant une dérobade, une évasion), soit le fait de réchapper à une situation dangereuse. La notion de « démarche salvatrice » y est donc associée.

Comme je dit si bien Henri Bagnou dans sa conférence Mémoires et
 souvenirs (1987) « la mélancolie boude de sang négro négro le Blanc » Cela
 signifie en clair que le Blanc se définit comme étant de « race pure » en fait donc
 de tout métissage, et que tout métis de Noir et de Blanc est forcément, contre la
 logique ordinaire, une personne dite « de couleur ». Ce qui est vrai pour le
 métissage Noir-Blanc l'est aussi pour celui concernant les Indo-descendants et les
 Blancs. L'expression martiniquaise « Koul-Béjé » désigne un métis d'Indo-
 descendant et de coloré (ou l'inverse, caennais). Le « Koul-Béjé » est donc
 d'un point de vue biologique un « Koul » et non pas un « Béjé ». Dans cette
 dernière expression, le deuxième élément (« Béjé ») est l'essentiel et par voie
 de conséquence, sémiotiquement très important : il sert de simple indicateur du
 groupe génétique additionnel servant à produire le noir, dont la base
 sociologique reste liée au monde « koul ». Il est intéressant de constater que
 n'existe en créole ni le terme « Nèg-Koul » (qui indiquerait une base « nèg » à
 laquelle s'ajouterait un composant « koul »), ni celui de « Koul-Nèg » (qui
 indiquerait, inversement, un base « Koul » à laquelle s'ajouterait un composant
 « nèg »). Il convient alors de noter que dans le métissage impliquant Indo-
 descendants et Afro-descendants, seule existe en créole martiniquaise la formule
 « Chapé-Koul ». Cette dernière formulation correspond de manière intégrale au
 « Haut à Xendou » de la Guadeloupe. L'hypothèse que je soutiens est qu'il s'agit
 d'une « Xendou » est un indicateur signifiant la composante additionnelle ajoutée
 à la base (non dérivée dans cette formule) qui n'est autre que celle consistant par
 la « base » à être ajoutée à la base, en effet, à partir que le « Chapé-Koul » a une
 base « nèg » (non dérivée et pourtant qualifiée de « chapé ») le mot « Koul »
 sert d'indicateur de la composante additionnelle. Si en termes objectifs, le
 « Haut à Xendou » guadeloupéen traduit, de façon équilibrée pour non proposer
 une à une démonstration, un métissage « sociologiquement correct », en revanche,
 il est loin de révéler les implications idéologiques aussi complexes et d'une portée
 symbolique aussi importante que celle de « Chapé-Koul », élaborée dans le créole
 martiniquais. On l'a vu, ce terme, qui est dit que derrière le terme « Chapé-
 Koul », il faut, en établissant un terme manquant, lire : « Nèg Chapé-Koul ».
 Mon point de vue sur la question tient d'avec les considérations précédemment
 exposées sur le sujet – notamment celles de Bagnou (1977) – lesquelles me
 conduisent plus d'une absence de fondement tout à la fois linguistique et socio-
 symbolique.

Avant d'aller plus avant dans ma démonstration, je dois rappeler que
 contrairement aux Afro-descendants, préalablement réduits en esclavage, les
 membres de l'immigration indienne sont des engagés, dont les gens de couleur
 noir, même si avec à la plume, ils ont été victimes pour certains de vio-
 lences avec la mise-à-mort, pourtant dûment prouvée par leurs archives. Les gens que

1. Le terme « Chapé » signifie une base pure à l'ère d'avant le métissage « nèg »
 dérivée des Indes, qui servent en fait de référence à une situation biologique. La
 notion de « couleur » est donc relative.

même juridiquement libres, ils ont pâti *de facto* d'une condition de simili-esclavage, qu'il convient d'apparenter plutôt à une sorte de servage. Ils ont été considérés comme des « jaunes », au double sens social (des sortes de « briseurs de grève ») et phénotypique (ce sont des « xanthodermes³ ») de ce terme. Cette caractérisation s'explique par le fait que leur arrivée dans la colonie **permettait aux planteurs, par la concurrence qu'introduisait leur venue, d'imposer à tous leurs travailleurs les salaires les plus bas. En activant ce flux migratoire, les maîtres pouvaient en outre remplacer leurs ex-esclaves qui fuyaient** la plantation pour un nouveau destin sur les mornes. Ces arrivants asiatiques, en occupant la place délaissée par des anciens esclaves nègres, apparaissaient alors littéralement comme des « sous-nègres ». Bref, condamnés aux besognes que les Nègres ne voulaient plus accomplir, ils ont par là même hérité, notamment à titre socio-symbolique, d'un statut d'infériorité entérinant, au sein de la hiérarchie de la société antillaise, leur position située en-dessous de celle des Afro-descendants, eux-mêmes dominés par les planteurs blancs créoles. En d'autres termes, avec l'immigration indienne, à la hiérarchie binaire opposant Blancs et Afro-descendants au profit des premiers, va succéder une hiérarchie ternaire, situant les « Kouli » à l'étage le plus bas. On le comprendra aisément, le report compensatoire par les Nègres sur les « Kouli » du mépris, voire de la stigmatisation inaugurés par le pouvoir des Blancs a produit dans nos sociétés une vision de l'Indo-descendant également empreinte de minoration. Elle peut être illustrée par les expressions telles que : « Kouli manjé chien », « Kouli patt fin », « si ou soufflé asou an Kouli, i ka tonbé », lesquelles au demeurant ne sont pas très différentes dans leur inspiration des quolibets (« Neg ka sanm makak » « Neg nwè kon diab », « Neg ni mové manniè », etc.) infligés aux Afro-descendants par les colons.

Les réalités socio-économiques ne recouvrent pas totalement les productions relevant de l'imaginaire et qu'une anthropologie conséquente se doit d'analyser. A cet égard, il convient de rappeler que si les « Kouli » martiniquais, en raison de leur faiblesse démographique, **ont occupé à leur arrivée la position la plus basse, non seulement en termes de classe sociale mais aussi en termes de représentation collective (position qui depuis à évolué sans pour autant aboutir à une situation comparable à celle de Guadeloupe, et ce, en dépit des réussites individuelles)**, en revanche, il y a lieu de mettre en évidence les conséquences liées à leur phénotype, considéré comme plus proche de celui des Caucasiens que de celui des Nègres. Les traits pertinents intervenant dans la comparaison Caucasiens, Koulis et Nègres sont de l'ordre non pas de la seule réalité objective, mais des aussi représentations idéologico-esthétiques construites à travers les périodes esclavagistes et post-esclavagistes. Phénotypiquement et de manière stéréotypée, le Caucasien se définit par la peau blanche, les cheveux lisses et soyeux, les lèvres

³ Du grec « xanthos », signifiant « jaune ». Jean Benoist (19 ?) classe les Asiatiques dans la catégorie phénotypique des xanthodermes, les Africains, dans celle des mélanodermes et les Européens dans celle des leucodermes.

mêmes juridiquement libres ils ont été de fait d'une condition de simple
 esclavage qu'il convient d'appeler plutôt à nos jours de servage. Ils ont été
 considérés comme des « jaunes », au double sens social (des zones de « jaunes »
 de grève) et ethnologique (ce sont des « xanthodermes ») de ce terme. Cette
 caractéristique s'explique par le fait que leur arrivée dans la colonie française
 fut planifiée par le commandant de l'expédition leur « vue » d'apporter à tous
 leurs travaux les salaires les plus bas. En réalité ce fut toujours les
 mêmes personnes en cette région, leur esclavage fut toujours le même
 pour un travail donné sur les mêmes. Ces arrivants étaient, en occupant la
 place dévolue par des autres esclaves noirs, apparus dans la colonie
 comme des « sous-nègres ». Bref, condamnés aux besognes que les Nègres ne
 voulaient plus accomplir, ils ont par là même hérité, notamment à l'ère socio-
 ethnologique d'un statut d'infériorité extrême, au sein de la hiérarchie de la
 société nouvelle, leur position étant en-dessous de celle des Afro-descendants,
 sur lequel domine par les blancs blancs créoles. En d'autres termes, avec
 l'immigration indienne à la hiérarchie blanche opposent Blancs et Afro-
 descendants au profit des premiers, va succéder une hiérarchie ternaire, étant les
 « Koulis » à l'égal le plus bas. On le comprendra aisément, le report
 comparative par les Nègres sur les « Koulis » du mépris voire de la
 méprisance inaugurée par le pouvoir des Blancs à l'égard de nos sociétés une
 vision de l'Afro-descendant également empreinte de méprisance. Elle peut être
 illustrée par les expressions telles que : « Koulis n'importe rien », « Koulis pas fin »
 et « Koulis n'est pas à l'abri ». Les Nègres, cependant, se défendent de ces
 différences dans leur inspiration des quolibets (« Nèg le blanc m'est » « Nèg
 pas di » « Nèg ni grand ni petit » etc.) infligés aux Afro-descendants par les
 colons.

Les réalités socio-économiques ne recouvrent pas totalement les productions
 relevant de l'imaginaire et du mythe anthropologique conséquente se doit d'analyser. A
 cet égard, il convient de rappeler que si les « Koulis » méprisés, en raison de
 leur faible dévouement, ont occupé à leur arrivée la position la plus basse,
 non seulement ce terme de classe sociale mais aussi la notion de méprisance
 collective (comme qui dirait à l'égard des autres) sont apparus à une situation
 comparée à celle de l'Inde, et ce, en dépit des tensions raciales, on
 remarque. Il y a lieu de noter en évidence les conséquences liées à leur
 phénotype, considérés comme plus proches de celui des Caucasiens que de celui des
 Nègres. Les traits perçus intervenant dans la comparaison Caucasiens-Koulis
 et Nègres sont de l'ordre non pas de la seule réalité objective, mais des aussi
 représentations idéologiques-culturelles construites à l'aide des données
 ethnologiques et post-ethnologiques. Phénotypiquement et de manière stéréotypée,
 le Caucasiens se définit par la peau blanche, les cheveux noirs et épais, les lèvres

Le mot « koulis » signifie « blanc » dans le langage des Nègres. Il est utilisé dans le
 langage ethnologique des Nègres, le terme « koulis » est utilisé dans le langage des
 Nègres pour désigner les blancs.

minces et le nez effilé ; le Nègre, par la peau noire, les cheveux crépus et laineux, les lèvres épaisses et le nez épaté ; le Kouli, par la peau blanche ou noire (ce dernier trait concernant précisément l'immigration indo-martiniquaise, majoritairement d'origine tamoule), les cheveux lisses et soyeux et le nez effilé. On peut aisément comprendre pourquoi l'ensemble de la société antillaise considère donc les Indo-descendants, même quand ils ont la peau noire, comme phénotypiquement plus proches du caucasien que du Nègre. Autrement dit, si la couleur de la peau est vécue par l'Afro-descendant et l'Indo-descendant comme une source de stigmatisation, le second échappe (« chapé » en créole) de l'infamie absolue attachée au Nègre par la parenté de ses autres traits avec le Caucasien. Les choses se compliquent en ce sens que le métissage Blanc-Nègre débouche sur des couleurs de peau très variables d'une progéniture à l'autre : le Mulâtre ou le Chabin, tout en étant rangés dans la catégorie des non-Blancs, n'ont pas la peau noire. Et si le Nègre peut, en usant de crèmes chimiques, « éclaircir » sa peau, en revanche, le nez et les lèvres demandent une opération d'une autre envergure parce que chirurgicale. Ainsi donc, le seul trait phénotypique qui s'offre à une pratique métamorphique conséquente et « à portée de main » est constitué par la seule chevelure. Du coup, dans la visée, particulièrement prégnante aux Antilles, d'une esthétique liée au métamorphisme, les autres traits (lèvres et nez) se trouvent en quelque sorte neutralisés et, au plan de l'imaginaire, la représentation des vertus esthétiques se focalise de façon obsessionnelle sur les cheveux, notamment chez les femmes noires. Il est à noter que, s'agissant des hommes antillais, contrairement aux Noirs américains (tout particulièrement les stars du « show-biz »), ils ont d'une manière générale très rarement cherché à modifier l'apparence négroïde de leur chevelure et quand ils l'ont fait, à part quelques exceptions de défrisage, cela a toujours été superficiel (passage de vaseline, par exemple).

Pour ce qui est de l'esthétique métamorphique d'ordre capillaire, trois techniques doivent être rappelées :

- celle de la dissimulation/remplacement par postiche : il s'agit de la perruque sous ses différentes formes plus ou moins sophistiquées, dont la technologie capillaire pousse la réalisation à un degré très élevé. Elle résout le problème lié aux trois caractéristiques de la chevelure nègre (crépue, laineuse, courte).

- celle des rajouts et autres tresses : elle résout la question de la longueur des cheveux.

Celle du défrisage à froid ou à chaud. Le défrisage à chaud est plus à portée de main, car, contrairement à sa variante froide, il requiert non pas des produits chimiques, mais un simple fer, chauffé dans une tradition ancienne sur un « téson » (ou braséro). Gerry L'étang (2012 ?) a précisément démontré que l'expression « Kouli-téson » s'applique aux femmes noires pour indiquer que ces dernières cherchent à se métamorphoser en Kouli, c'est-à-dire en femme de

unes et le nez effilé ; le Nègre, par le poil noir, les cheveux crépus et laines, les lèvres décolorées et le nez épaté ; le Kouli, par le poil blanc ou noir (ce dernier très communément, précisément l'immigration indo-malaise, majoritairement d'origine tamoule), les cheveux lisses et soyeux et le nez effilé. On peut aisément comprendre pourquoi l'ensemble de la société antillaise considère donc les Indo-descendants, même quand ils ont le poil noir, comme métissés, c'est-à-dire plus proches du caennais que du Nègre. Autrement dit, si la couleur de la peau est vécue par l'Afro-descendant et l'Indo-descendant comme une source de stigmatisation, le second échappe (« échappé » en école) de l'infamie absolue attachée au Nègre par la parenté de ses autres traits avec le Caennais. Les choses se compliquent en ce sens que le métissage Blanc-Nègre débouche en des contextes de peau très variables d'une population à l'autre : le Mulâtre ou le Laitin, tout en étant rangés dans la catégorie des non-Blancs, n'ont pas le poil noir. Et si le Nègre peut, en tant de créoles chinois, « échapper » sa peau, en revanche, le nez et les lèvres demandent une opération d'une autre envergure parce que chroniques. Ainsi donc, le seul trait phénotypique qui s'offre à une lecture métamorphique conséquente et « à portée de main » est constitué par la seule chevelure. Du coup, dans la visée particulièrement présente aux Antilles, d'une esthétique liée au métissage, les autres traits (lèvres et nez) se trouvent en quelque sorte neutralisés et, au plan de l'imagerie, la représentation des visages antillais se focalise de façon occasionnelle sur les cheveux, notamment chez les femmes noires. Il est à noter que, s'agissant des hommes, les cheveux sont généralement très courts, voire rasés, ce qui les rend moins visibles. L'absence relative de leur chevelure et quand ils l'ont fait, à part quelques exceptions de dévotion, tels à l'origine des surréalistes (passage de vestimentaire par exemple).

Pour ce qui est de l'esthétique métamorphique d'ordre capillaire, nous ne pouvons que constater :

- celle de la désantillanisation par postiche : il s'agit de la pratique pour ses différents formats plus ou moins sophistiqués, dont la technologie capillaire pose la relation à un degré très élevé. Elle réunit le meilleur des deux caractéristiques de la chevelure noire (couleur, texture, coupe).

- celle des rajouts et autres textures : elle réunit la question de la longueur des cheveux.

Cette du dévissage à l'œil ou à l'hand. Le dévissage à l'œil est plus à portée de main, est communément à sa manière froide, il ne peut pas être produit quelque part en simple, les cheveux dans une position exacte au au « rasoir » (ou rasoir) Gary L'hang (2012) a précisément démontré que l'expression « Koolhaas » s'applique aux femmes noires pour indiquer que ces dernières cherchent à se métamorphoser en Kouli, c'est-à-dire en femme de

peau noire ayant de « beaux cheveux » (« bel chivé ») en se lissant leur chevelure naturelle par défrisage à l'aide du fer en question. Cela signifie que les autres traits phénotypiques ayant été neutralisés et compte tenu de la couleur de peau partagée avec les Kouli, les femmes noires se font « Chapé-Kouli » le temps d'un défrisage, sous réserve de reproduire à volonté ce processus, par nature temporaire. Par là, elles échappent à une condition esthétique infamante. Métamorphose purement phantasmatique parce qu'en réalité elles ne sont pas génétiquement des descendantes d'Afro-descendants et d'Indo-descendants.

L'analyse qui précède **conduit** à penser que l'expression « Chapé-Kouli » implique sinon un salut, du moins un sauvetage (« chapé ») pour le Nègre à travers la phénotypie « kouli », caractérisée par la chevelure de type « caucasien », le summum de l'esthétique coloniale. Un point de vue opposé renvoie la signification de cet ethnonyme à l'expression d'un processus génétique qui amènerait le « Kouli », considéré comme base, à trouver son accomplissement dans une phénotypie nègre additionnelle. Dans ce cas, une fois éliminée la couleur noire commune et la chevelure plus ou moins « dénégriifiée », cette phénotypie serait alors constituée par les traits que sont les lèvres épaisses et le nez épaté, dont j'ai expliqué précédemment qu'ils ont été neutralisés, compte tenu de l'économie de l'imaginaire antillais. Une telle explication, outre qu'elle est méthodologiquement non fondée, recèle une évidente dimension idéologique, renvoyant à des expériences personnelles plutôt qu'à une réalité collective. Elle va à l'encontre des représentations esthétiques qui ont cours aux Antilles. En effet, même une situation sociale inférieure et une stigmatisation fondée sur les réactions sociologiques compensatoires des descendants d'esclaves (comme cela est notoire en martinique) ne peuvent conduire les Kouli à une sublimation de l'esthétique nègre. Seule exception : la corpulence attribuée de manière stéréotypée au Nègre (contrastant d'ailleurs avec l'aspect frêle caractérisant la représentation des Indo-descendants et intériorisée par eux) peut être considérée comme un élément positif au crédit du Nègre et que le Kouli peut lui envier. Faute d'une analyse linguistique appropriée et pertinente l'expression « Chapé-Kouli » est traitée comme s'il s'agissait d'une séquence qui serait « Kouli chapé » (c'est-à-dire un Kouli sauvé), laquelle séquence toujours possible linguistiquement n'a aucun statut sociologique dans l'ethnonymie martiniquaise. Par ailleurs, selon que le terme « chapé » précède ou suit le mot « Kouli », on a affaire à un phénomène ou à un autre. Dans le premier cas (« Chapé-Kouli »), on a affaire à une métamorphose, ce qui en grammaire cognitive correspond à un item dit **effecté**⁴

⁴ En grammaire cognitive, l'opposition entre « effecté » et « affecté » peut être illustrée par l'exemple suivant : « Je peins une porte ». Cette phrase a deux sens, selon que l'item « porte » est effecté ou affecté. Dans un cas, je suis un artiste-peintre et je représente une porte par ma peinture (item effecté, c'est-à-dire, résultat d'un effet produit sur la toile). Dans l'autre cas, je suis peintre en bâtiment et je recouvre de peinture une porte qui existe déjà (item affecté, c'est-à-dire impacté par mon action de peindre). Dans le cas de « chapé-kouli », (où il faut rétablir : « (Neg) chapé kouli », le Kouli est le résultat de l'effet métamorphique qui frappe le Nègre, d'autant plus sous-entendu qu'il est l'item de toute évidence concerné par ce processus. Il en va d'ailleurs de même de l'expression « Bata a Zendien », qui caractérise non pas un « Zendien », mais bien un Afro-

(le Nègre se sauve en devenant Kouli). Dans le second cas (« Kouli chapé »), on a affaire à un élément dit **affecté** (le Kouli est « sauvé » par sa négritude). Redisons-le : outre que le « Kouli chapé » n'a aucune existence sociologique, il n'a non plus aucune pertinence logique. Car, en toute logique, le Kouli ne peut être un « Chapé-Kouli », c'est-à-dire, pour employer un néologisme de circonstance, un « Chapé-lui-même ». Seul un autre que lui, en l'occurrence le Nègre, peut l'être. Il en ressort donc que la condition de « Chapé-Kouli⁵ » est une condition discursivement constituée par le Nègre, pour le Nègre et à travers son propre regard.

En conclusion, les implications sociolinguistiques que comporte l'expression « Chapé-Kouli » sont, à l'évidence, importantes. Elles renvoient à la place respective des Afro-descendants et des Indo-descendants dans l'élaboration et le développement des structures lexicales et syntaxiques du créole. Elles constituent un indice parmi d'autres du fait que si les seconds ont fait un apport lexical, ce dernier constitue un adstrat, postérieur à la constitution du créole et se rapportant essentiellement à des termes techniques relatifs aux pratiques religieuses, culinaires et vestimentaires. Quant aux Afro-descendants, de conserve avec les Euro-descendants, ce sont eux qui sont porteurs des structures syntaxiques et du lexique de base générés par la plantation, ces éléments n'ayant pas subi l'influence substratique des Indo-descendants, ni au niveau du développement ultérieur du créole, ni, et pour cause, au plan de sa genèse, remontant au XVIII^e siècle, soit deux siècles avant l'immigration indienne.

descendant. Dans l'occurrence inversée « Kouli chapé », c'est l'item « Kouli » qui existerait comme tel et serait affecté par le processus de salut.

⁵ Il en est de même, évidemment, du « Bata a Zendien », qui est forcément vu sous l'angle basique du nègre et non de l'Indien. La bâtardise suppose en effet une altérité, qui ne peut être occupée par le « Zendien ».

Kauli chape' shira (Aurora)

- 1) Étymologie de Kauli et signification
- 2) Chape' à développer (Kaw jere' et -
hore)
- 3) Chape' Kauli ≠ *Kauli-chape'
 - a) Gury zender - bats
 - b) Jau = bata (hi) zender

4 - Squas et unan d le yere' shira
hau-hyuthe

début au 1000 caractères
→ Gury au 14 sur 14 caractères
14 au 21

Lucie
Gury
L'hyuthe
Chape'
Choum
Bélise